

**FPR : D11**

**Chef du Service de la Coopération**

**FILIERE :**

Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de la Coopération a pour activité principale le développement et le renforcement de la coopération nationale et internationale en adéquation avec les orientations stratégiques de l'ANEF.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de la Coopération est chargé des missions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de coopération internationale (multilatérale, bilatérale et triangulaire) et nationale de l'Agence, et d'en assurer le suivi ;
- Établir et développer les relations de coopération avec les acteurs nationaux et internationaux susceptibles d'accompagner l'Agence dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ;
- Promouvoir la coopération bilatérale et coordonner le processus de préparation des accords y afférents depuis la négociation jusqu'à la signature ;
- Promouvoir la coopération nationale et coordonner le processus de préparation des conventions y afférentes depuis la négociation jusqu'à la signature ;
- Coordonner la préparation des programmes et projets de coopération depuis l'identification jusqu'à la signature des accords et conventions de financement ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets de coopération en étroite collaboration avec les Directions concernées de l'Agence ;
- Coordonner la gestion des missions à l'étranger et l'accueil des délégations étrangères au Maroc.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de la Coopération relève du Chef du Département de la Communication et de la Coopération.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.



